



Communiqué de presse

Allègement de près de 8 M€ du passif à la suite d'un abandon de créance

PARIS, France, le 27 juillet 2023 à 8h30 (CET) – Pharnext SCA (FR001400GUN7 – ALPHA) (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, annonce un accord avec Bpifrance permettant un abandon de créance de 7,95 millions d'euros.

En date du 24 février 2023¹, la Société annonçait l'arrêt du développement de son candidat médicament PXT864 dans la maladie d'Alzheimer malgré des résultats précliniques et cliniques encourageants mais insuffisants pour une exploitation commerciale. Des recherches de partenaires se sont en effet révélées infructueuses et la Société n'a pas été en mesure de signer un accord avec un partenaire industriel pour octroyer une licence et poursuivre le développement du PXT864.

Le programme de recherche sur la maladie d'Alzheimer avait été financé en partie par Bpifrance (ex-OSEO) dans le cadre du projet collaboratif DIPPAL², sous forme de subvention et d'avance remboursable. Le remboursement de cette aide et ses intérêts devait s'effectuer sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation des produits issus du projet (vente directe, concession de licence, accord de développement) dans un délai de 15 ans à compter du dernier versement de l'aide, soit d'ici 2032.

Grâce à un accord amiable conclu avec Bpifrance qui concède un abandon de créance à hauteur de l'aide reçue et libère la Société de toutes ses obligations sur le projet DIPPAL, Pharnext va voir son passif allégé d'une dette de 7,95 millions d'euros.

À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède un nouveau candidat médicament, PXT3003, en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. En 2018, PXT3003 a terminé une étude clinique de Phase III, l'essai PLEO-CMT, avec des résultats préliminaires encourageants. Cet essai a été suivi d'une étude d'extension en ouvert, l'essai PLEO-CMT-FU, dans laquelle 120 patients poursuivent encore actuellement le traitement avec PXT3003. Les résultats à long terme suggèrent un bénéfice maintenu, en termes de tolérance et d'efficacité, après une durée totale d'étude clinique de 5 ans. Une étude clinique pivot de Phase III internationale, l'essai PREMIER, est en cours, dans laquelle 387 patients atteints de CMT1A ont été inclus. Les premiers résultats de l'essai PREMIER sont attendus au quatrième trimestre 2023. PXT3003 a été découvert avec l'approche R&D de Pleotherapy™. Pharnext attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risques, notamment financiers, détaillés dans ses rapports financiers. Plus d'information sur www.pharnext.com. Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400GUN7).

Contacts

Relations Presse Financière

ACTUS finance & communication
Déborah Schwartz
dschwartz@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 35

Relations Investisseurs

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes Leib
pharnext@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78

¹ Pharnext recentre ses programmes d'études cliniques sur PXT3003, candidat médicament le plus prometteur, afin d'optimiser l'allocation de ses ressources financières

² OSEO attribue une aide de 10,4 millions d'euros au projet innovant DIPPAL porté par Pharnext, Biosystems International, le CHU de Bordeaux (CMRR), l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 et l'Inserm